

Mauguio, le 7 novembre 2018

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 7 novembre 2018

Procès-Verbal n° 226-181107

Présents :

☞ Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Cyrille **CHARPENTIER**, Pierre **HAUBOIS**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**,
Gil **PERRI**, Gilles **REYNAUD**, Jacques **TOUTAIN**

☞ Membres du Comité Directeur excusés :

Hervé **BANON**

☞ Responsables Formation et Sécurité :

Philippe **SERGENT** (SGS), Pascal **RIDAO** (Chef pilote)

Ordre du jour :

- Point sur l'activité au 31 octobre 2018
- « Handivol » : création tarif heure de vol
- Modification règlement intérieur pour conditions d'utilisation de l'ULM
- Point sur les avions
- Point sur l'instruction et la sécurité
- Questions diverses
- Validation des nouveaux adhérents

**La réunion est ouverte à 17:55
par Pierre SARTRE, Président**

1 - Point sur l'activité au 31 octobre 2018 (Gil PERRI)

2582 heures de vol enregistrées au 31 octobre pour un objectif prévisionnel de 2000 h ; l'activité est même supérieure à la prévision de 2400 heures pour 2018.
Elle est également supérieure à celle de 2017 à la même date (2259 heures).

2 - « Handivol » : création du tarif Heure de vol (Pierre SARTRE)

Suite aux différentes demandes de subventions faites auprès de partenaires potentiels, plusieurs promesses de don faites au Club ont été confirmées ; les besoins nécessaires pour couvrir l'achat de la machine adaptée ont été couverts.

La machine - un ULM Aeroprakt A22L2 avec malonnier - est prête et en attente d'être convoyée depuis Avignon où sa préparation est en cours d'achèvement ; livraison prévisionnelle 2ème quinzaine de novembre 2018.

L'ULM sera destiné en priorité aux membres ayant un handicap moteur reconnu.

Les pilotes valides titulaires d'une licence d'avion (PP L ou LAPL) pourront, après formation, utiliser cette machine au tarif de 110 € de l'heure, sous réserve d'une présence effective au Club de 24 mois minimum.

Les instructeurs et le Chef pilote se réserveront le droit de valider ou non l'accès à l'ULM.

Une inauguration de la section « Handivol » et de l'ULM sera organisée en présence des représentants des donateurs vers la fin de l'année.

3 - Modification Règlement intérieur : conditions d'utilisation de l'ULM (Pierre SARTRE)

→ utilisation de l'ULM uniquement sur des plates-formes disposant d'une carte VAC. Les posés en campagne seront interdits.

→ pour tenir compte du fonctionnement de la section « Handivol », 1 membre de cette section sera intégré au Comité Directeur.

4 - Point sur les avions (Jacques TOUTAIN)

♦ **F-GCIJ** : en grande visite (GV) ; indisponibilité jusqu'au 15 décembre 2018

♦ **F-GOZZ** : en grande visite ; remise en service 1ère quinzaine de novembre

♦ **F-PCHM** : la machine a été mise en vente via une petite annonce ; plusieurs appels n'ont pas eu de suite. L'avion a finalement été vendu à un membre du Club au prix proposé dans l'annonce.

Assurance des avions : suite à un appel d'offre lancé auprès de plusieurs compagnies, des cotisations plus avantageuses ont pu être obtenues.

5 - Point sur l'instruction (Pascal RIDAO)

Passage de l'OD vers la DTO (Declared Training Organisation) : il manque encore un document de l'ANPI (association des instructeurs) pour finaliser le dossier, notamment le livret de progression.

6 - Point sur la sécurité (Philippe SERGENT)

Il a été constaté par un instructeur - lors d'un vol de formation - que le Sportstar est relativement sensible au vent plein travers, notamment en raison de sa masse peu importante, et d'autant plus lorsqu'on est en 12R ; un flash sera rédigé pour attirer l'attention des pilotes sur ce sujet.

Il est par ailleurs rappelé que lorsque le vent est plein travers avec des vitesses proches de 15 kts, il est obligatoire d'aller se poser sur la principale **12L**. (Article 5.4.2 du Manuel d'exploitation)

https://aeroclub-montpellier.org/wp-content/uploads/Doc_OD/OD_AC_Montpellier_Manuel_EXPLOIT_E1_A7-181101.pdf

La procédure de QCM « lâché machines », évoquée dans de précédents comptes-rendus de Comité directeur (n° 223-180613 et n°224-180905), va être lancée.

Pour mémoire, l'objectif de cette démarche est de s'assurer qu'un pilote connaît parfaitement la machine sur laquelle il vole.

Ainsi, chaque adhérent devra **OBLIGATOIREMENT** répondre au QCM pour **chacun des avions sur lequel il est lâché** ; les résultats sont donnés à l'issue du quizz.

Le bouton « Valider » en fin de questionnaire permettra aux instructeurs de s'assurer de la participation de chacun ; à défaut, le pilote pourra se voir temporairement refuser l'accès aux clés.

Ce(s) questionnaire(s) sera(ont) à remplir pour le 31 janvier 2019 au plus tard, ou avant le vol de prorogation si ce vol intervient avant cette date.

Une communication va être faite auprès de tous les adhérents avec le lien et les modalités d'accès à ces QCM qui seront dans la partie réservée du site internet du Club.

7 - Questions diverses (tous)

Le Club acceptait les chèques vacances en règlement des heures de vols et des inscriptions.

Face à une augmentation de 150 % du montant de la commission prise par l'organisme de gestion (ANCV), le Comité Directeur valide à l'unanimité l'arrêt de ces chèques vacances comme moyen de paiement.

Cette décision prend effet immédiatement.

8 - Validation des inscriptions

AKROUT Harold	MAURY Frédéric	GHARBI Serge	LACHAUD Jonathan
PITTMAN Harold	BECHEAU Antoine	VAILLE Nicolas	CRUCHON Louis
GOUHENANT Geoffroy	RODRIGUES Loïc	MORA Médéric	PREVOT Zoé
PATIER Grégory	BRUNETTE Nicolas	DESMURS Pascal	TOMOU Ronan
VALE Morgan	CADIOU Aymeric	JOIJOUX Nicolas	GARCIA Sony

Le Comité directeur leur souhaite la bienvenue et de bons vols.

La prochaine réunion est prévue courant décembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:05

Pierre SARTRE
Président

Jean-Marie SUQUET
Secrétaire Général